

CR de la réunion de concertation

Hélistation Quai du large

1 - La première réunion de concertation de l'hélistation s'est tenue le 22/10/2019 à la mairie de Cannes (plus d'un an de retard)

2 - Etaient présents ou représentés :

- Mairie de Cannes :
 - M. Fiorentino (élu)
 - Mme. Pourreyron (élue)
 - 2 ou 3 fonctionnaires municipaux
- La GTA
 - un capitaine et 2 sous-officiers
- Le délégué de service public
 - Azur hélicoptère (De Rohozinski)
- La DGAC
 - emmenée par C. Tedesco DSAC-SE (qui a remplacé Pezzeta)
 - M. Jimenez + une autre personne de la DGAC + une personne de la tour de contrôle
- Le port de Cannes
- Le SID
- Un représentant des pêcheurs
- L'ADNA (A. Dauphin)
- X

3 – Faits saillants

- La GTA a détaillé son activité de contrôle durant l'année 2019 avec une loupe sur l'activité durant le FIF. De cet exposé il ressort que les contrôles s'apparentent beaucoup aux contrôles routiers : provenance et nature du vol, documentation de l'aéronef en ordre, brevet et qualification des pilotes, état de maintenance des appareils et contrôles d'accès aux machines, sur l'hélistation et à l'aéroport. Pas de contrôles spécifiques liés au respect de l'environnement sauf quelques mesures d'altitude depuis l'aéroport.
- La réunion a été fagocitée par De Rohozinski, qui parle bien mais surtout beaucoup, et a développé un long plaidoyer en faveur de ses pilotes qui respectent scrupuleusement les trajectoires et altitudes et de ce fait ne gênent en rien les riverains.
Aucune trajectoire n'a été présentée malgré notre demande et la DGAC nous a renvoyés à la documentation SIA disponible sur internet. De même pour les chevelus après une discussion sur qui était responsable de leur production rien n'a été présenté et aucune décision de fourniture n'a été actée.
Seules informations potentiellement utiles obtenues : Les hélicos sont soit des monomoteurs ou bimoteurs à pistons soit des mono ou des bi-turbines et tous sont munis de transpondeurs.
- La DGAC est toujours en train de s'interroger sur l'opportunité de fournir des données brutes
- Des campagnes de bruit peuvent être réalisées sur des lieux stratégiques à la Bocca (à définir en commun avec les associations (à organiser avec les capteurs mobiles de l'aéroport).

- Malgré une demande conjointe Mairie / ADNA les indicateurs de trafic entre Trafic passager et Trafic touristiques n'ont pas été fournis, azur hélicoptère considérant qu'il n'a pas à le faire.
- Concernant la qualification de vol circulaire au départ de Mandelieu avec prise de passagers au quai du large et retour de Rohozinski m'a paru parfaitement serein sur la question. Pour l'obtention des documents ayant servi de support à l'arrêté préfectoral correspondant, la DGAC s'est défaussée sur la préfecture à laquelle il faut adresser nos demandes.

4 – Conclusion

Une réunion formelle qui, comme les CCE n'apporte rien mais qui permet de dire que les obligations de la Mairie ont été respectées.

CQFD

P.S. 1 - Hors réunion le représentant de la DGAC- tour de contrôle - s'est montré particulièrement critique de ce qui a été publié dans la tribune parue dans Nice Matin (Rien à attendre de la DGAC) qu'il considère comme une attaque personnelle (identification de sa personne à l'organisation pour laquelle il travaille.

P.S. 2 – Il nous est demandé de fournir chaque fois que cela est possible pour une infraction présumée les coordonnées du lieu, la date et l'heure et l'immatriculation de l'appareil en cause.